

qu'il prend la parole dans un tel état. La rumeur—il en circule sans cesse à la Chambre des communes—m'apprend en effet que le cabinet a, de nouveau, été fort divisé sur ce sujet...

Le très hon. M. Pearson: Vous êtes un expert en ce domaine.

Le très hon M. Diefenbaker: ... et il est maintenant très évident que cela s'est produit. Le premier ministre rit. Les journaux des derniers jours évoquent fortement les divisions fantastiques qui sautent aux yeux de quiconque surveille ce gouvernement de jour en jour. Le premier ministre dit-il que le ministre de la Main-d'œuvre n'était pas le porte parole du gouvernement? Dit-il que les ministres ne parlent pas au nom du gouvernement? Si le ministre de la Main-d'œuvre était ici, au lieu d'être commodément absent, et si le retrait de l'amendement n'était pas accepté à l'unanimité, sa position constitutionnelle serait extraordinairement précaire. Ce ne serait pas nouveau pour ce gouvernement. Il y a seulement quelques jours, sur la question des prêts aux étudiants, le ministre des Finances a présenté le projet de loi, et le ministre d'État a exprimé ses idées sur les modifications que le projet aurait dû comprendre. C'est une conception extraordinaire de la solidarité ministérielle.

Le premier ministre s'est exprimé clairement et sans ambages. J'ignore quelle attitude adoptera le ministre de la Main-d'œuvre. Il apprendra sans doute sa première leçon constitutionnelle, c'est-à-dire que les ministres ne doivent pas y aller avec audace sans se soucier du danger. Dans un discours très diplomatique, le premier ministre a passé en revue aujourd'hui les dangers que comporte cet amendement. Je suis heureux qu'il ait pris ce parti. Si la Chambre n'accepte pas le retrait de l'amendement, si elle l'adopte, une formule ethnique tiendra lieu désormais de qualité requise pour remplir les postes vacants au sein de commissions.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'y a rien d'ethnique là-dedans.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cela signifie que l'origine raciale et non la compétence servirait de critère pour les nominations. Les races seraient dressées l'une contre l'autre quand il s'agirait de remplir des postes vacants. Les différences culturelles seraient mises en lumière. Le pays serait balkanisé en ce qui concerne les nominations. Dans l'intérêt national, des diverses ressources raciales du pays devraient être mises en commun au lieu d'être isolées les unes des autres. Il importe de préserver la richesse et la diversité du patrimoine culturel des divers grou-

pes ethniques. C'est ainsi que le Canada s'enrichira.

Anglophones et francophones ont des droits constitutionnels immuables. Accepter cet amendement, c'est le début de l'aviissement du canadianisme. Je suis heureux que le premier ministre ait jugé à propos de prendre une attitude ferme sur cette question et j'espère qu'on permettra au motionnaire de retirer son amendement comme il l'a demandé.

Ce genre d'affaires a commencé lorsque la Chambre était saisie du bill relatif à la Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa. Nous n'avons pas entendu parler de ce projet de loi depuis le mois de mars. C'est à cette occasion que cette notion vit le jour. J'ignore si le projet de loi concernant la Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa demeurera au *Feuilleton* et y restera en plan à la fin de la session, mais comme on n'y a pas donné suite pendant les mois d'avril, de mai et de juin, c'est-à-dire trois mois, j'en conclus, à la lumière de l'attitude adoptée par le premier ministre aujourd'hui, que ce sera un autre de ces phénomènes éphémères.

J'appuie dans l'ensemble le point de vue du premier ministre au sujet de l'amendement et j'aimerais que le député de Lapointe se joigne aux autres députés pour approuver le retrait d'un amendement qui, s'il était adopté, ne pourrait avoir que de graves répercussions sur l'unité nationale comme sur les rapports qui devraient régner entre tous les Canadiens, indépendamment de leur origine ethnique.

M. Knowles: Monsieur le président, on voudra bien me permettre d'applaudir, moi aussi, en quelques mots à la déclaration du premier ministre. C'était, je pense, la déclaration qui s'imposait au sujet d'une question de ce genre. Je tiens également à appuyer le député de Lévis qui demande à la Chambre de consentir au retrait de l'amendement. J'espère qu'on y fera droit.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt la déclaration du très honorable premier ministre (M. Pearson), de même que celle du chef de l'opposition (M. Diefenbaker).

Le très honorable premier ministre fait une déclaration dans laquelle il mentionne que tout gouvernement, y compris le gouvernement actuel, se doit, à l'avenir, de prendre en bonne considération le facteur bilingue, le facteur biculturel qui existe au Canada, et que le gouvernement actuel a agi de cette façon dans le passé, lorsqu'il s'est agi de nommer des directeurs au sein des corporations de la couronne. Ce sont là de belles déclarations,